

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 mars 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 13 mars, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-03-43

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2023
4. Présentation des comptes
5. Liste des contrats 2022 – Dépôt à la table du conseil
6. Adoption du Règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages)
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #539 relatif à la démolition d'immeubles
8. Adoption du projet de règlement #539 relatif à la démolition d'immeubles et des coordonnées de l'assemblée publique de consultation
9. Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2023 – Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord
10. Mandat pour forage d'un puits d'essai
11. Acquisition d'une machine à plancher pour l'entretien du Centre Communautaire
12. Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts – Nouvelle proposition de répartition de la Quote-Part (Résolution #2023-02-011)
13. Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts – utilisation gratuite du Centre Communautaire
14. Dépôt à la table du conseil – Résolution #23-03-042 de la Municipalité de St-Fortunat
15. Retraite de M. Alain Nolet
16. Dépôt d'une demande d'accompagnement – Programme « Mon milieu dynamique »
17. Félicitations à Mme Katy Morin, nouvelle attachée politique du Député fédéral M. Alain Rayes
18. Sogetel – Appui au projet de communication cellulaire
19. Correspondance
 - a) Remerciement reçu de la part de M. Éloi Larrivée et M. Jean-Christophe René pour l'appui de la municipalité et le support de Patrick et Élise pour l'organisation et la réalisation de la conférence du 19 février ;
 - b) Confirmation reçue du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) de l'octroi d'une aide financière de 25,000\$ pour le projet de Gazébo au Parc de la Relève ;
 - c) Confirmation d'une aide financière de 5,000\$ de la part de la FADOQ pour le projet de Gazébo au Parc de la Relève;
 - d) Confirmation d'une aide financière de 2,500\$ du Club Lions de Ham-Nord pour le futur projet de déménagement de la Bibliothèque;
 - e) Acceptation du projet visant à améliorer l'accessibilité au bureau municipal et au collège horizon, projet qui sera réalisé dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité 2022 (FA) – composante des projets de petite envergure;
 - f) Partenariat avec le Mont Gleason et la MRC d'Arthabaska – Résultats du tirage des billets de ski et de glissade;

- g) Remerciement reçu de M. Sergei Morgoun pour l'aide de la municipalité dans la réalisation d'implantation d'une entreprise à Ham-Nord;
 - h) Approbation de la Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023.
20. Période de questions
21. Clôture de séance

2023-03-44 Approbation du procès-verbal du 6 février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 6 février 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-03-45 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 167,821.55\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-03-46 Liste des contrats 2022 – Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

2023-03-47

Adoption du règlement #537 modifiant le règlement de zonage #453 (Permettre l'usage H1 – Habitation unifamiliale isolée dans les zones V1 et V2 et encadrement de l'usage de « Résidence de tourisme » dans la grille des usages)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Ham-Nord juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de régler les résidences de tourisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les règles de procédure en matière de consultation publique et d'approbation prévues à la LAU ont été appliquées ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du règlement vise notamment les objets suivants :

- L'ajout d'un article concernant les dispositions spécifiques à l'usage de résidence de tourisme;
- L'autorisation de l'usage « Habitation unifamiliale (h1) » dans les zones V-1 et V-2;
- L'interdiction de l'usage de résidence de tourisme dans les zones V-1 et V-2;
- L'autorisation de l'usage de résidence de tourisme dans les zones A-1 à A-10, AF-1 à AF-9, F-1, AR1 à AR-5, H-1 à H-7 et C-1 à C-5;
- La modification de certains termes dans la terminologie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement #537 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité.

2023-03-48

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #539 - Démolition

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par M. Steve Leblanc que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, sera soumis pour adoption le Règlement #539 – Démolition.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, il dépose un projet de ce règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal et dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

2023-03-49 **Projet de Règlement #539 - Démolition : Adoption du projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée publique de consultation**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord adopte le projet de Règlement #539 - Démolition;

QU'en vertu des dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une consultation publique sur le projet de règlement soit tenue avant l'adoption du règlement;

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement cité en titre soit fixée au 27 mars 2023 à 19 h 00, à la salle du Conseil située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord.

2023-03-50 **Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2023 – COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER une aide financière, en vertu de l'article 91.1 de la *Loi sur les Compétences municipales (LCM)*, d'un montant de 3,782.15\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2023 pour la propriété du 365, rue Principale.

2023-03-51 **Mandat pour forage d'un puits d'essai**

CONSIDÉRANT le projet de recherche en eau de la municipalité visant à augmenter le nombre de puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT les démarches faites jusqu'à maintenant afin de localiser de nouvelles sources d'eau potentielles dans le secteur à proximité du présent réservoir de la municipalité;

CONSIDÉRANT la présence d'un endroit potentiel à explorer situé à proximité des installations et infrastructures existantes, soit en bordure de la 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donc explorer plus sérieusement cette option considérant tous les avantages de sa localisation ;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de services de l'entreprise GROUPE PUITBEC INC. au montant de 19,190\$ plus taxes afin de procéder à la construction d'un puits d'essai;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise GROUPE PUITBEC INC. au montant de 19,190\$ plus taxes afin de procéder à la construction d'un puits d'essai, travaux réalisés dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ).

2023-03-52 Acquisition d'une machine à plancher pour l'entretien du Centre Communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'acquisition d'une nouvelle machine à plancher pour l'entretien du Centre Communautaire au montant de 3,843.05\$ plus taxes selon l'offre reçue de l'entreprise Wood Wyant/Sani Marc.

2023-03-53 Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts – Nouvelle proposition de répartition de la Quote-Part (Résolution #2023-02-011)

CONSIDÉRANT les discussions au conseil d'administration de la Régie Incendie lors de la réunion tenue le 16 février 2023 et la résolution alors adoptée (2023-02-011), résolution proposant aux municipalités membres de la Régie Incendie un nouveau mode de calcul au niveau de la répartition de la Quote-Part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2023-02-011 de la Régie Incendie propose les paramètres suivants au niveau du mode de calcul de la répartition de la Quote-Part annuelle :

Que le mode de la répartition de la quote-part soit révisé au renouvellement de l'entente en décembre 2023, le calcul sera effectué de la façon suivante : un tarif de base de 25% sur une base budgétaire de 400,000\$ annuellement, sans indexation et 75% sur la RFU pour chacune des municipalités ;

Afin de réduire l'impact budgétaire des petites municipalités, le mode de calcul du tarif de base (25% de la base budgétaire de 400,000\$ annuellement sans indexation) sera réparti sur une base de 5 ans comme suit :

5% année 2024, 10% année 2025, 15% année 2026, 20% année 2027 et 25% année 2028 et suivantes, cette entente est d'une durée de 10 ans et prendra fin le 31 décembre 2033.

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse de notre municipalité, ce nouveau mode de calcul permettrait de mettre en place une méthode de partage de la Quote-part qui serait juste et équitable pour tous;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord avise la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts et chacune des municipalités membres qu'elle accepte la proposition adoptée par la Régie Incendie (résolution #2023-02-011) relativement au nouveau mode de calcul de la répartition de la Quote-Part annuelle et ce, pour les motifs énoncés au préambule de la présente.

2023-03-54 **Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts – Utilisation gratuite du centre communautaire**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR une utilisation gratuite du centre communautaire à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts pour son activité tenue le vendredi 13 janvier dernier.

2023-03-55 **Dépôt à la table du conseil – Résolution #23-03-042 de la municipalité de St-Fortunat**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Résolution #23-03-042 de la municipalité de St-Fortunat informant la Régie incendie et ses municipalités membres de son refus de la proposition adoptée par la Régie Incendie (résolution #2023-02-011) relativement au nouveau mode de calcul de la répartition de la Quote-Part annuelle. La résolution #23-03-042 reçue de la municipalité de St-Fortunat se lit comme suit :

Résolution #23-03-042

Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts – négociation des termes de l'entente

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL POIRIER et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de SAINT-FORTUNAT refusent la proposition présentée par la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts du mode de calcul de la quote-part sous la résolution 2023-02-011 adoptée lors de la réunion tenue le 16 février 2023;

Les membres du conseil de la Municipalité de SAINT-FORTUNAT proposent qu'un montant fixe de base de 35,000\$ soit réparti à parts égales entre les municipalités participantes;

QUE ce montant fixe soit étalé sur une période de 5 ans afin de réduire l'impact budgétaire de la municipalité;

QUE cette somme soit déduite du budget annuel des opérations et d'administration;

QUE la somme restante du budget annuel des opérations et d'administration soit répartie au prorata de l'évaluation foncière imposable uniformisée des municipalités participantes;

Il est de plus résolu de joindre à la copie de résolution une simulation du budget annuel de la régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts sans la municipalité de Saint-Fortunat à toutes les municipalités participantes.

2023-03-56 Retraite de M. Alain Nolet

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord offre une carte cadeau prépayée d'une valeur de 250\$ à M. Alain Nolet, afin souligner son départ à la retraite et ainsi le remercier pour ses précieux services offerts au cours de son emploi à la municipalité.

2023-03-57 Dépôt d'une demande d'accompagnement – Programme
« Mon milieu dynamique »

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de relocaliser la bibliothèque dans la bâtisse de l'ancien Collège Horizon;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité, par ce projet de relocalisation de la bibliothèque, de créer à même ce nouveau local un « 3^e lieu de vie et de socialisation » accessible et disponible pour l'ensemble de la communauté par la création et la mise en place de nombreuses activités visant et favorisant les occasions de se rassembler et de socialiser;

CONSIDÉRANT l'aménagement tout nouvellement réalisé d'une nouvelle cuisine collective également dans la bâtisse de l'ancien Collège Horizon, projet accueillant les opérations et activités de l'OBNL « Le Service d'Entraide des Hauts Reliefs » ;

CONSIDÉRANT le beau et grand défi à relever par la municipalité en ayant sous un même toit ces 2 nouveaux projets à grand potentiel visant à améliorer la qualité de vie des citoyens et du même coup, à accroître la revitalisation de notre beau milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la consultation et la participation citoyenne seront la pierre angulaire du projet puisque le but ultime de ce beau et grand projet est de mettre en place des activités collectives qui sauront répondre aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre le projet pilote « Mon milieu dynamique » d'être accompagné de façon personnalisée à la réalisation de ce beau projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'accompagnement dans le cadre du Programme « Mon milieu dynamique » pour son projet de création d'un « 3^e lieu de vie et de socialisation », soutien qui serait extrêmement apprécié puisqu'il permettrait d'être accompagné de façon personnalisée à la réalisation de ce beau projet;

QUE Mme Élise Hamel soit autorisée, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à cette demande.

2023-03-58

Félicitations à Mme Katy Morin, nouvelle attachée politique du Député fédéral M. Alain Rayes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité fasse parvenir un message de félicitations, au nom des élus et employés, à Mme Katy Morin suite à sa nomination au sein de l'équipe du député fédéral, M. Alain Rayes.

2023-03-59

Appui à Groupe Sogetel - Projet de déploiement d'une tour cellulaire

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements provincial et fédéral estiment que l'amélioration de la connectivité sans fil sur leur territoire est un enjeu de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), via le Fonds pour la large bande, lançait un troisième appel de projets visant notamment à construire ou à mettre à niveau des infrastructures sans fil mobile pour améliorer la connectivité le long des routes principales;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, le gouvernement du Québec formulait le souhait de compléter la couverture cellulaire d'ici 2026 à travers la province et qu'à ce titre, il réservait un budget de 3 milliards de dollars afin de contribuer à cet objectif;

CONSIDÉRANT QU'un appel de soumissions est en cours pour cartographier la couverture cellulaire au Québec afin d'identifier les zones problématiques en matière de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Sogetel, incluant Sogetel Mobilité inc., se spécialise dans le déploiement de tours cellulaires en milieu rural, que l'entreprise est reconnue pour son expertise et jouit d'une forte crédibilité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Sogetel a l'intention de demander des subventions pour son projet de déploiement de tours cellulaires, notamment dans ce troisième appel de projets au Fonds pour la large bande du CRTC et subséquemment pour les projets du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC souhaite que les pouvoirs municipaux appuient un télécommunicateur pour assurer la couverture de leur territoire en téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER le groupe Sogetel (incluant les entreprises Sogetel inc. et Sogetel Mobilité inc.) dans ses demandes de subventions pour son projet de déploiement d'une tour cellulaire dans la municipalité du Canton de Ham-Nord située dans la MRC d'Arthabaska au Centre-du-Québec. Le présent appui vaut pour tout type de subventions que le groupe Sogetel pourra obtenir auprès du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, du CRTC ou de toute autre entité subventionnaire.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1) Remerciement reçu de la part de M. Éloi Larrivée et M. Jean-Christophe René pour l'appui de la municipalité et le support de Patrick et Élise pour l'organisation et la réalisation de la conférence du 19 février ;
- 2) Confirmation reçue du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) de l'octroi d'une aide financière de 25,000\$ pour le projet de Gazébo au Parc de la Relève ;
- 3) Confirmation d'une aide financière de 5,000\$ de la part de la FADOQ pour le projet de Gazébo au Parc de la Relève;
- 4) Confirmation d'une aide financière de 2,500\$ du Club Lions de Ham-Nord pour le futur projet de déménagement de la Bibliothèque;
- 5) Acceptation du projet visant à améliorer l'accessibilité au bureau municipal et au collège horizon, projet qui sera réalisé dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité 2022 (FA) – composante des projets de petite envergure;
- 6) Partenariat avec le Mont Gleason et la MRC d'Arthabaska – Résultats du tirage des billets de ski et de glissade;
- 7) Remerciement reçu de M. Sergei Morgoun pour l'aide de la municipalité dans la réalisation d'implantation d'une entreprise à Ham-Nord;
- 8) Approbation de la Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h45.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.